



Aide pour l'achat d'une nacelle, d'un siège auto (Pour la naissance de votre enfant)



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **20 décembre** (cachet de la poste)
Pour les naissances du 20 au 31 décembre, une tolérance est accordée jusqu'au 10 janvier
Attention les demandes en lettre recommandée ne seront pas traitées*

Pour la venue d'un enfant (naissance ou adoption), le CAES de l'ex SNEPC vous accordera une aide de **100 €** pour l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto pour saluer la bienvenue d'un nouveau-né ou d'une adoption. Cette demande doit avoir lieu dans l'année civile de l'arrivée de l'enfant.

Cette subvention est accordée :

- Aux adhérents internes à jour de leur cotisation,

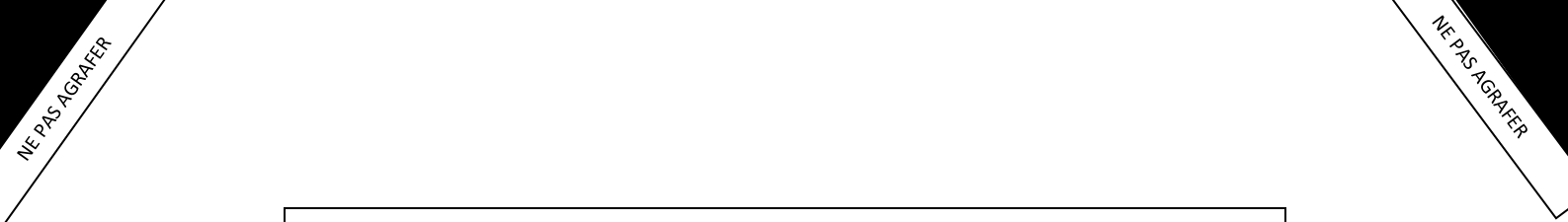
Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- Une copie de l'acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,
- La facture de l'achat ou une attestation sur l'honneur d'achat,
- Votre RIB pour une 1^{ère} demande ou en cas de changement de banque

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE





Formulaire de demande de subvention

Aide à l'achat d'une nacelle ou d'un siège auto

(658223)

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 20 décembre
à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Adresse mail : _____

- ☐ - Facture de l'achat ou attestation sur l'honneur,
- ☐ - Copie d'un acte d'état civil justifiant de la filiation avec l'adhérent,

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservé au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- ☐ - Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____